

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DES RIVES DE L'AIN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

Présents

CHALAMONT	
Titulaires	JOLIVET Thierry
	CORMORECHE Didier
CHATILLON-LA-PALUD	
Titulaires	LAMY Dominique
	VERNE Pascal
	CAILLON Roger
SAINT-MAURICE-DE-REMENS	
Titulaires	GAILLARD Eric
	GOUDARD Cyril
	BOUCHARD Sylviane
PRIAY	
Titulaires	CHARMETANT Fabienne
	BALMON Jean-Claude
	BENNACER Salem
VILLETTE-SUR-AIN	
Titulaires	HUMBERT Jean-Pierre
	PETIT Philippe
	AMBRE Jacques

Secrétaire de séance : M. Eric GAILLARD

Le compte-rendu du Comité Syndical du 6 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.

Monsieur le Président propose l'ordre du jour suivant :

Délibération n°1 : Marché de Maîtrise d'Oeuvre pour les travaux sur le réseau d'eau Place du Marché et rues adjacentes à Chalamont : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°2

Délibération n°2 : Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur d'eau potable : autorisation donnée au Président de signer le contrat d'AMO

Délibération n°3 : Devis pour le remplacement d'une conduite d'eau

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : Marché de Maîtrise d’Oeuvre pour les travaux sur le réseau d’Eau Potable - Place du Marché et rues adjacentes à Chalamont : autorisation donnée au Président de signer l’avenant n°2

Monsieur le Président explique que par délibération du 6 mars 2024, le comité syndical a autorisé le Président à signer l’avenant n°1 au marché de Maitrise d’Oeuvre initialement signé par la Commune de Chalamont avec le Cabinet MONTMASSON pour les travaux sur les réseaux eau/assainissement place du marché et rues adjacentes à Chalamont. Cet avenant rend le SIEPRA titulaire du contrat initial pour la partie eau potable des travaux.

Suite à l’avancée des études réalisées par le cabinet MONTMASSON et son co-traitant EAU+01, il convient de mettre à jour le contrat de maitrise d’oeuvre pour prendre en compte :

- la régularisation du nombre d’enquêtes de branchement,
- l’évolution du programme de travaux,
- l’arrêt de l’enveloppe financière prévisionnelle définitive des travaux,
- la validation de la phase AVP,
- l’arrêt du montant définitif des honoraires,
- la nouvelle répartition prévisionnelle du marché par co-traitants et par maître d’ouvrage.

Les estimations prévisionnelles provisoires s’établissent comme suit pour la partie des travaux prise en charge par le SIEPRA :

Montant estimatif prévisionnel des travaux pris en charge par le SIEPRA	301 400€ HT
Montant estimatif prévisionnel du contrat de maitrise d’oeuvre pris en charge par le SIEPRA MONTMASSON	3 756.19€ HT
Montant estimatif prévisionnel du contrat de maitrise d’oeuvre pris en charge par le SIEPRA EAU+01 (co-traitant)	9 987.65€ HT

Les estimations prévisionnelles définitives s’établissent comme suit :

Montant estimatif définitif des travaux pris en charge par le SIEPRA	306 000€ HT
Montant estimatif prévisionnel du contrat de maitrise d’oeuvre pris en charge par le SIEPRA MONTMASSON	3 813.52€ HT
Montant estimatif prévisionnel du contrat de maitrise d’oeuvre pris en charge par le SIEPRA EAU+01 (co-traitant)	10 140.08€ HT

Monsieur le Président indique qu’il convient de signer un avenant n°2 au contrat initial de maîtrise d’oeuvre afin de formaliser les évolutions énumérées ci-dessus, et notamment la rémunération des prestations de maîtrise d’oeuvre.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l’unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l’avenant n°2 au contrat de maîtrise d’oeuvre avec le cabinet MONTMASSON.

DELIBERATION N°2 : Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur d'eau potable : autorisation donnée au Président de signer le contrat d'AMO

Monsieur le Président explique que dans le cadre du projet d'élaboration du schéma directeur d'eau potable du périmètre du SIEPRA, il convient de missionner un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une prestation d'assistance-conseil préalable à la réalisation du schéma directeur.

Dans cet objectif, le SIEPRA a sollicité le cabinet EAU+01 pour une proposition de prix sur les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage suivantes :

- Définition des besoins
- Assistance à la consultation pour le marché d'élaboration du schéma directeur
- Accompagnement pendant le déroulement des études

Monsieur le Président indique que la proposition de prix du cabinet EAU+01 s'élève à 10 080€ HT.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec EAU+01, pour un montant de 10 080€ HT.

DELIBERATION N°3 : Devis pour le remplacement d'une conduite d'eau

Monsieur le président explique qu'une conduite d'eau s'est rompue au niveau de l'aqueduc au Lieudit " Le péage" à Chalamont.

Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder au remplacement de cette conduite. L'entreprise Pettini nous a transmis un devis d'un montant de 13 627.20 € HT pour effectuer ces travaux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise PETTINI, pour un montant de 13 627.20 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer le devis de l'entreprise PETTINI, pour un montant de 13 627.20 € HT.

AUTRES QUESTIONS :

- Réunion SUEZ jeudi 6 mars 2025
Ordre du jour : contenu des contrats actuels de prestations de services et possibilités d'extension des prestations
- Réunion commission finances mercredi 5 mars 2025
Ordre du jour : prix de l'eau et projet de BP 2025
- Comité syndical 2 avril 2025
Ordre du jour : vote du BP2025
- Réunion 6 mars 2025 avec MOE pour les travaux de surchloration du puits de Gévrieux décalé à 15h.

Le Président lève la séance à 19h00